

OPERATION ROADY 2024 DIFFERENCE REMBOURSEE:
ROADY VOUS REMBOURSE LA DIFFERENCE SI VOUS TROUVEZ MOINS CHER AILLEURS !

L'Offre « Différence remboursée » organisée par la société Roady (ci-après la Société Organisatrice) du **01/02/2022 au 31/12/2025** (inclus), consiste en un remboursement partiel pour l'achat simultané et le montage de deux ou quatre pneus éligibles si vous trouvez moins cher ailleurs. Votre remboursement se fera sous la forme d'un **virement bancaire** uniquement.

Les pneumatiques éligibles sont les pneus été, hiver, toutes saisons, tourisme, camionnette ou 4x4 des marques suivantes : Michelin, Goodyear, Dunlop, Bridgestone, Continental, Uniroyal, Firestone, Sailun, Nokian.

COMMENT BÉNÉFICIER DE L'OFFRE :

Achetez simultanément et faites monter 2 ou 4 pneus éligibles entre le 01/02/2022 et le 31/12/2025 dans un garage Roady participant à l'offre.

Si vous avez trouvé les mêmes pneus vendus par une personne morale domiciliée en France métropolitaine, ou sur un site de vente en ligne qui livre en France métropolitaine, à des tarifs inférieurs à ceux pratiqués par Roady, dans les 15 jours suivant la date indiquée sur votre facture d'achat, Roady vous rembourse la différence. Pour cela, suivez les instructions suivantes :

- 1- Rendez-vous, dans les **15 jours calendaires** suivant la date de facture sur le site internet www.offre-pneus-roady.fr pour procéder à votre inscription en ligne en fournissant l'ensemble des informations demandées (coordonnées complètes et coordonnées bancaires-IBAN et BIC présents sur votre RIB).
- 2- Téléchargez la photo ou le scan de la **facture d'achat originale** mentionnant la date d'achat, le numéro d'immatriculation du véhicule sur lequel les pneus ont été montés, la dimension et les quantités de pneus achetés et la raison sociale du point de vente.
- 3- Téléchargez la **preuve d'un prix plus attractif** trouvé auprès d'un autre vendeur.
- 4- Téléchargez une photo ou un scan de la **carte grise du véhicule** sur lequel les pneus ont été montés (au même numéro d'immatriculation et même nom que ceux présents sur la facture).

Si les conditions de remboursement sont remplies et, le cas échéant, Roady procédera au remboursement de la différence dans un délai maximum de 4 à 6 semaines à compter de la réception des justificatifs. Le remboursement de la différence sera effectué par virement bancaire sur le compte du client. Toute autre forme de remboursement est exclue.

Il est fortement conseillé à tout Participant de conserver ses preuves d'achat originales, car ces éléments pourront lui être réclamés ultérieurement.

CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DU REMBOURSEMENT :

Le remboursement se fait selon les conditions suivantes :

- Le client devra justifier de son achat chez Roady en fournissant sa facture d'achat.
- La demande de remboursement du client devra concerner un article rigoureusement identique (de marque identique, neuf, de même taille, de même modèle et référence, de même conditionnement) et porter sur un nombre de produits identique à celui acheté chez Roady.
- Le client devra communiquer les justificatifs permettant d'établir qu'il a trouvé le même pneu vendu par une personne morale domiciliée en France métropolitaine, ou sur un site de vente en ligne qui livre en France métropolitaine, à un tarif inférieur à celui pratiqué par Roady (ex :

prospectus en cours de validité, devis, facture pro forma, copie écran faisant apparaître l'URL d'un des sites internet listés au-dessus proposant le prix inférieur et la date de la capture, etc...) dans les 15 jours suivant la date de l'achat.

- Le prix du concurrent devra être le prix pratiqué pour tout public et ne devra notamment pas être un prix réduit en raison d'opérations promotionnelles, de soldes, de remises exceptionnelles, de coupons de réductions, de déstockage ...
- Le client devra faire sa demande de remboursement sur www.offre-pneus-roady.fr dans les quinze (15) jours ouvrés suivant la date indiquée sur sa facture d'achat Roady, toute participation sur papier libre, ou toute autre forme, est exclue.

Pour toute question ou réclamation, n'hésitez pas à nous contacter en écrivant à service.consommateur@take-off.fr en précisant le N° de l'offre dans l'objet de votre mail (**3063**). Toute réclamation devra être portée à la connaissance de la Société Organisatrice avant le 28/02/2026 à minuit heure de Paris. L'opération promotionnelle sera définitivement clôturée après cette date.

L'Offre est ouverte à toute personne physique majeure (à la date de participation) résidant en France métropolitaine (Corse incluse) ou DROM/COM et aux professionnels (hors loueurs) immatriculés en France métropolitaine (Corse incluse) ou DROM/COM et valable uniquement dans les points de vente Roady en France métropolitaine (Corse Comprise) ou DROM/COM. Sont exclus les membres du personnel de la Société Organisatrice et leurs familles respectives, ainsi que toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion de l'Offre, (ci-après « le Participant »).

L'Offre n'est pas cumulable avec toute autre offre en cours sur les pneus éligibles. Aucun frais lié à la participation à l'Offre ne sera remboursé. Toute demande ne respectant pas les présentes modalités, incomplète, illisible, frauduleuse ou hors délai sera considérée comme nulle et ne sera pas honorée. A réception du dossier de participation, la société organisatrice Take-Off se réserve la possibilité de procéder à toutes vérifications nécessaires pour s'assurer de sa conformité. Il appartient au client de conserver une copie complète de son dossier jusqu'à son traitement.

Les coordonnées des Participants seront collectées et peuvent être traitées informatiquement. Les données personnelles collectées font l'objet d'un traitement informatique par la société Take Off, missionnée par la Société Organisatrice, responsable du traitement de cette opération. Ce traitement est réalisé uniquement en France. Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont conservées pour une durée d'un an à compter de la clôture de cette opération. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre de l'offre et ne seront pas utilisées à d'autres fins. Dans le cas où vous avez accepté de recevoir des informations commerciales de la part de la Société Organisatrice, ces données seront transmises à son service marketing. La Société Organisatrice garantit qu'elle traitera les données à caractère personnel conformément à la loi applicable, notamment en ce qui concerne la confidentialité et la sécurité desdites données.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification, de suppression et de limitation du traitement des informations qui vous concernent, d'un droit d'opposition à la prospection ou pour motif légitime, d'un droit à la portabilité des données, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès en vous adressant à l'adresse suivante : dpo@take-off.fr